39e Année - N° 3010. Le No 0.25 c. Paraît le Samedi 2 Juillet 1927

# SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

## Pour la renaissance de Sisteron

### La création d'un Comité des Fêtes et d'un Syndicat d'Initiative s'impose

Il est de toute évidence que l'abandon de notre pays par les Pouvoirs publics, l'amputation sure et prompte des quatre administrations qui faisaient de lui une sous-préfecture charmante recherchée par les touristes pour son pittoresque nous met en état d'infériorité sur les prospères villes voisines et rend, à nous, citadins Sisteronnais, attachés à notre pays par mille liens et mille souvenirs, le droit à l'existence plus pénible encore parce qu'il n'offre plus les ressources nécessaires pour retenir sur son sol ingrat, mais hospitalier, les fils de ces artisans habiles ou bien les fils de ces rudes montagnards, agriculteurs de père en fils par hérédité.

La guerre a pris à Sisteron une bonne centaine de ses meilleurs enfants : ce sont autant de bras vigoureux et pleins d'énergie qui ont disparus à jamais et dont l'emploi aurait fait prospérer notre cité ; les décrets-lois lui enlèvent ce qui la faisait petite ville de province : le petit trou pas cher par excellence. C'était la prospérité ; c'était presque l'âge d'or puisque nous nous contentions de peu, mais aujourd'hui l'axe sociale est déséquilibrée, la vie est plus dure encore sous des apparences de richesse, et chaque jour amène ses peines nouvelles et ses désillusions. Nous a-t-on assez promis, les uns et les autres, le redressement de Sisteron ! Est-ce qu'on ne nous a pas fait entrevoir dans les programmes électoraux une amélioration dans notre existence et une prospérité nouvelle pour ce Sisteron qui se meurt faute de remèdes ? On nous a tout promis, mais personne n'a donné.....

...Tout beau de paroles, presque des promesses, mais où sont les actes ?

A la vérité, nous fûmes toujours sacrifiés, alors qu'on eût dû, de par notre manque de moyens et de par les uniques raisons de notre contrée pour tous les tourismes, commencer par nous et nous accorder la plus large part.

N'accusons personne et ne nous excusons pas. Il nous appartenait de faire moins de politique ; nous ne sûmes pas exposer nos doléances et vraiment batailler avec fierté pour notre pays.

Laissons le passé, pour envisager le présent, et mettons en pleine activité nos énergies pour l'avenir.

Mais que tous ces regrets n'éteignent pas les sursauts de vie qui nous animent encore, sachons nous montrer à la hauteur de la tâche qui nous incombe, et regardons le danger bien en face ; sous l'impulsion d'une poussée nouvelle nous pouvons si nous le voulons, regagner les avantages que nous avons perdus : Il s'agit de se mettre à l'œuvre. Et certes, pour s'y mettre, il faut avoir une idée, un but : l'idée et le but : tout pour Sisteron....

Nous avons dit dernièrement que la création d'un comité des fêtes s'imposait, c'est tellement vrai, que ce que nous avons écrit a trouvé un écho dans le public ; nous en sommes heureux, car cet écho prouve qu'on ne se désintéresse pas de la chose. Il faut en effet commencer par là Il faut imiter Gap, Digne, Forcalquier, et puis encore d'autres villes qui nous touchent et qui ont seulement deux choses de plus que nous : la volonté et l'harmonie parmi ses habitants. C'est par ce comité permanent qu'on créera des fêtes et des distractions que nous offrirons aux étrangers pour les retenir plus longtemps chez nous. Nous ferons ainsi de Sisteron un centre de tourisme, c'est là qu'est l'avenir de notre pays.

Chacun a le devoir de coopérer à cette œuvre ; car chacun reçoit profit de l'industrie touristique. L'argent ainsi récupéré chez nous se répartit entre tous, ne l'oublions pas, et non comme on le croit trop, entre quelques bénéficiaires.

Hors du tourisme, point de salut !

Depuis quelques années et particulièrement dès la fin de la guerre l'automobilisme a pris une extension considérable. Nous avons vu avec plaisir s'implanter chez nous un centre automobiliste d'un grand rayonnement.

Les environs, inconnus par les touristes sont aujourd'hui mieux connus grâce à ces moyens de locomotions rapides ; desservis par un service qui converge de droite et de gauche, l'automobile et les autos-cars vont là où le rail ne peut aller, ils portent avec eux un chargement d'activité et de vie. Avec ces transports les longues distances sont rapprochées, les relations commerciales et particulières mieux suivies. Ces services sont pour nous citadins artisans ou agriculteurs une source de revenus si nous savons tirer profit d'un avantage que le progrès a créé en le mettant à notre disposition.

Au temps où ces moyens de locomotions étaient moins pratiqués qu'aujourd'hui il faut nous souvenir que des fêtes avaient lieu chaque année. Qui ne se souvient de la grandiose fête de gymnastique qui se tint à Beaulieu ? Au retour de la guerre, à l'aube de la paix, de magnifiques corsos attiraient chez nous 5 à 6000 personnes qui séjournaient deux jours..... Eh oui ! il faut se souvenir de ces deux époques pour bien voir aujourd'hui où nous mènent les questions de clocher, l'indifférence des uns, l'incapacité des autres ; sachons au moins tirer de l'histoire un enseignement profitable pour l'avenir.

Nul ne doit rester indifférent à ce que nous écrivons, pas même le Maire, car c'est à son aide moral et surtout pécuniaire que nous faisons appel. Le premier magistrat d'une ville plus que tout autre citoyen a le devoir de s'intéresser aux initiatives qui se créeent, de les susciter même ou encore de les provoquer. Comptant sur son prestige nous lui demandons avec insistance d'aider à la création d'un Comité des Fêtes. Nous craignons, peut-être à tort, que sa formation n'ira pas sans quelques heurts, sans froissements et nous pensons aussi que son élaboration demande à chacun de nous de taire les dissentiments passagers pour ne penser qu'au pays.

* * *

Le besoin de création d'un Syndicat d'Initiative se fait également sentir depuis que la question des eaux et des égouts est journellement agitée. Des personnalités, de par leurs fonctions, se sont crû autorisées, d'annoncer que l'amenée des eaux n'était qu'une question de jours. Nous ajoutons volontiers foi à cette nouvelle si réellement ces personnalités sont sincères et si elles ne leurrent pas le public. On ne doit pas ignorer en haut lieu que la question de l'hygiène est intimément liée aux fonctions d'un Syndicat d'Initiative. Les nouvelles constructions qui s'élèveront certainement aux quartiers du Gand et des Plantiers s'adapteront au confort moderne, et un Syndicat est justement crée pour servir d'intermédiaire bénévole entre les producteurs (propriétaires) et les consommateurs (estivants)

Un essai de création de S. I. fut fait il y a bien 25 ans Pour ses débuts il lança un appel aux estivants sans réfléchir un instant qu'il manquait de l'eau et des logements. Les estivants vinrent nombreux, malheureusement rien n'était prêt pour les recevoir. Ils demandaient de l'eau et un local. On leur donnât ce qu'on put, mécontents ils repartirent pour ne plus revenir, et ce fut une grosse perte pour le commerce local.

Evitons donc pareil retour. N'oublions pas que notre avenir est dans le tourisme, c'est de ce côté que nous devons diriger nos espoirs, car un Comité des fêtes, un Syndicat d'Initiative et le tout à l'égout ce sont là trois éléments importants pour la vitalité de notre pays : l'oublier serait une lourde faute de la part de nos dirigeants. Nous faisons notre devoir en signalant le danger, à eux d'y remédier.

**Pascal Lieutier.**

## *Nos Représentants chez M. Poincaré*

*L'entrevue que les Parlementaires des Hautes et Basses-Alpes assistés de notre concitoyen Emile Galici. Conseiller général du Canton de Sisteron, doivent avoir avec M. Poincaré aura lieu le* **mercredi 6 Juillet** *à la Présidence du Conseil.*

*Les justiciables des arrondissements de Sisteron et d'Embrun peuvent cette fois espérer que leurs justes doléances seront prises en considération et qu'ils seront enfin traités sur un pied d'égalité avec tous les citoyens français.*

*Pour atteindre ce résultat, nos compatriotes peuvent compter sur l'énergie de notre Conseiller général ; elle ne leur fera point défaut ; nous en donnons à tous l'assurance la plus formelle.*

## SINGULIERE MENTALITÉ

Chacun sait que *La Défense* n'a qu'un programme : attaquer à tout propos et hors de propos ma modeste personnalité ; qu'un but : tromper les électeurs qui m'ont accordé leur confiance en dénaturant mes actes politiques. Pour arriver à ce résultat, tous les moyens paraissent bons à cet organe ; le mensonge est cependant le procédé favori. Ainsi nul n'ignore avec quelle énergie, aidé dans cette tâche, je le reconnais très volontiers, par mes collègues Massot, Reymond et Mouraire, je me suis élevé contre le transfert du service des Ponts-et-Chaussées à Forcalquier.

Je ne réclamais pas pour cela des félicitations, je n'ai fait en l'occurence que ce que tout Conseiller général soucieux des intérêts de son canton, aurait fait à ma place. Mais *La Défense* n'était pas contente de cette action, puisqu'elle ne vise qu'à me diminuer sans s'occuper des intérêts généraux de nos populations. Ne pouvant nier mon énergique intervention sur cette question, elle a voulu en diminuer la portée et elle a eu recours au mensonge. « Par deux fois, dans *des circonstances identiques*, le citoyen Jourdan, le prédécesseur de M. Galici a fait maintenir le service des Ponts-et-Chaussées à Sisteron, vous voyez bien dès lors que l'influence de M. Galici est nulle. »

Je crois que j'ai prouvé sur d'autres questions ou j'ai obtenu gain de cause pour le plus grand bien de nos populations que *La Défense* se trompait. J'ai prouvé également qu'elle altérait la vérité en déclarant que les conditions dans lesquelles les Ponts-et-Chaussées avaient été maintenus à Sisteron étaient les mêmes que lors de la dernière session.

Digne avait voulu à l'époque obtenir cinq ingénieurs subdivisionnaires en résidence à Barcelonnette, Forcalquier, Castellane, Sisteron et Digne. Les Conseillers généraux de ces quatre sous-préfectures avaient fait bloc contre la prétention du chef-lieu et les quatre arrondissements avaient conservé leur ingénieur, ce qui était justice.

Cette fois au contraire en raison des Décrets-lois le nombre des ingénieurs était ramené pour les Basses-Alpes de 5 à 3. L'administration déclarait qu'il en fallait un à Digne sous les ordres immédiats de l'Ingénieur en chef : un à Barcelonnette en raison de la situation excentrée de cette localité. Elle proposait d'attribuer le troisième à Forcalquier. Nous avons protesté avec force, nous avons été

© VILLE DE SISTERON

battus, c'est exact, mais lorsque la *Défense* déclare que les conditions étaient les mêmes que lorsque mon honorable prédécesseur le citoyen Jourdan représentait le canton de Sisteron, *on peut dire sans crainte qu'elle altère sciemment la vérité.*

Afin que le moindre doute ne puisse subsister dans l'esprit de nos concitoyens nous nous permettons de leur mettre sous les yeux le compte-rendu sténographique des débats du Conseil Général sur la question des Ponts et Chaussées.

« M. l'Ingénieur en chef — Vous « savez que dans une de vos dernièr« res sessions vous aviez adopté un « projet qui avait pour but de mettre « tous les ingénieurs à Digne ; puis à « une session suivante vous avez an« nulé cette décision et demandé le « maintien du statu quo...,

« Mais le ministère n'a pas admis cette thèse *parce qu'il entend ramener de 5 à 3 le nombre des ingénieurs et cette décision a été confirmée récemment encore. Il n'y aura plus que 3 ingénieurs par conséquent plus que trois bureaux d'arrondissement.* Comment alors répartir ces 3 ingénieurs ?

« Pour celui de Digne la question ne peut pas se poser : il restera à Digne, celui de Barcelonnette doit également rester à Barcelonnette. Il s'agit donc de savoir où résidera l'ingénieur qui depuis deux ans assure le service de Sisteron-Forcalquier, etc., etc. »

Je soumets aux gens de bonne foi les procédés de polémique du journal *La Défense*. Tout commentaire ne pourrait qu'affaibir la portée d'une constatation qui s'imposait.

EMILE GALICI,
CONSEILLER GÉNÉRAL DES BASSES ALPES.

# *Chronique Locale et Régionale*

## SISTERON

**Sisteron-Vélo.** — Contrairement à ce qui avait été annoncé précédemment la course de bicyclettes qui devait avoir lieu le 14 Juillet sous le titre " Circuit des Alpes " n'aura pas lieu par suite des nouvelles dispositions gouvernementales au sujet des responsabilités incombant aux organisateurs.

La Commission regrette d'être obligée de prendre cette décision, au moment où l'organisation touchait à sa fin, et où elle avait confirmation du dévoué concours des municipalités voisines intéressées par la coupe.

Elle remercie sincèrement tous ceux qui ont répondu à son appel, particulièrement la maison Gibbs de Paris qui a été la première à offrir ses encouragements à notre initiative, et dénonce ainsi la carance créée dans les petites sociétés qui ne peuvent commercer avec le sport — les mettant dans l'obligation d'abandonner toute éducation physique, même le foot-ball — au fait que leurs moyens financiers ne leur permettent pas de contracter une assurance.

**Avis.** — Le public est prévenu qu'il est défendu sous peine de procès-verbal, de ramasser la lavande dans les propriétés de MM. Silvestre et Barnasconi, situées à l'Hubac, vieux chemin de Mézien.

**Société de Chasse**

Dans son assemblée du 17 juin 1927 la société de chasse Saint-Hubert de la Haute Durance de Sisteron a émis les vœux suivants :

1°) Considérant que dans les Basses-Alpes le lapin se rencontre qu'en petit nombre et qu'il ne cause aucun dégat, cet animal ne doit pas être considéré comme nuisible ;

2°) Considérant que l'emploi du furet n'est pas un moyen de chasse mais de destruction la société de chasse de Sisteron demande énergiquement l'interdiction de la chasse au furet ;

3°) Que la date de l'ouverture de la chasse soit la même dans tout le département et en tout cas que l'arrondi de Sisteron soit compris dans la première zone.

Pour copie conforme,
Le Président : Saury

REMERCIEMENTS

M. et Madame G. TARDIEU remercient toutes les personnes qui leur ont temoigné leurs sympathies à l'occasion du décès du Commandant Joseph TARDIEU.

M. Honnorat, sénateur, a reçu du Ministre du Commerce et de l'Industrie la lettre suivante qui à trait à l'établissement du circuit Téléphonique Marseille-Sisteron :

*Paris le 24 Juin 1927.*

*Monsieur le Ministre,*

*Comme suite à ma lettre du 5 février j'ai l'honneur de vous faire connaitre que le versement des avances correspondantes étant effectué. les travaux d'établissement du circuit Marseille-Sisteron vont être entrepris à plus bref délai.*

*La mise en service de cette communication peut-être envisagée, sauf évènements imprévus, pour le courant du mois de septembre prochain.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Ministre l'assurance de ma haute considération.*

*Le Conseil d'Etat,*
*Secrétaire général des P. T. T.*
*Signé : Deletête*

**Les Boulomanes**

Bravo les joueurs qui sont allés à Volonne cueillir les lauriers. C'est avec plaisir que nous mentionnons les équipes Izard et Dusserre qui ont remporté dans ce pays les premier et troisième prix.

**Fcoutez ceci :**

De temps en temps, levez au cric une de vos roues, et vérifiez si elles tournent bien au rond Le moindre voile, s'il persistait, vous coûterait cher en caoutchouc

GARAGE BUES.

**Acte de Probité.**

Nons signalons avec plaisir l'acte de probité accompli par M Tarquin Paul originaire de Sisteron, employé au P. L. M. à Pertuis, qui, trouvant sur la route de La Motte une sacoche contenant une importante somme s'est empressé de la restituer à son propriétaire M. Chauvin, voyageur de la Société Commerciale de Sisteron.

Nos félicitations à M. Tarquin pour cet acte de probité.


**La BANQUE DES ALPES**
*reçoit sans frais les souscriptions à l'Emprunt 6 o/o 1927 amortissable.*
*Prix d'Emission :* **460 francs,**
*Les souscriptions sont reçues en es-* **espèces** *ou en* **Bons de la Défense Nationale.** *La durée de l'emprunt est fixée du* **27 Juin** *au* **23 Juillet 1927.**
*Bureau ouvert tous les jours Place du Tivoli, Sisteron.*


*LECTURES POUR TOUS*

*Le Roman qui a obtenu cette année le prix Jules Verne : La Petite Fille de Michel Strogoff, d'Octave Béliard, est publié dans le numéro de Juillet des Lectures Pour Tous. C'est un palpitant récit d'aventures auxquelles se mêle une émouvanie histoire d'amour, et qui se déroulent dans la Russie d'aujourd'hui.*

*Dans le même numéro, vous trouverez une extraordinaire et authentique histoire de bandit corse qui fit grand bruit il y a quelque vingt ans.*

## ETAT-CIVIL

du 25 au 30 Juin

NAISSANCES

PUBLICATIONS DE MARIAGES

*Entre Gustave Doré Moullet, cultivateur à Sisteron et Marie-Louise Gauthier s. p. à Forcalquier*

*Entre Paul Marie Emile Philippe Forissier, s, p. domicilié aux Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme) et Catherine Marie Ricard, s. p. à Sisteron.*

MARIAGES

*Entre Pierre Marius Jourdan, agriculteur à Gap et Marie-Louise Roux, s. p. à Sisteron.*

DÉCÉS

*Gilbert Georges Eugène Torréano, 12 jours, Rue Droite.*

*Claire Lacombe, veuve Michel, 73 ans Place de la Mairie.*

*Joseph Allibert, 68 ans, hôpital.*

*Jean Maritano, 50 ans, hôpital.*

*Philocaris Richaud, rue Deleuze.*

**VOLONNE**

Les fêtes de la Saint-Jean et particulièrement les fêtes de nuit ont été trés réussies ; les jeux ont amené un grand nombre d'amateurs. Voici les gagnants des jeux de boules ardemment disputés.

1er concours, 1er prix : l'équipe de Sisteron, Barthélémy, Izard et Martin. 2e prix : celle de Château-Arnoux : Elie Rizot, Maurel Raphaël et Figuière ;

2e concours, 1er prix : Imbert Félicien, Michel Léon et Louis Imbert 2e prix : Cruvelier Auguste, Léotard Marc et Jean.

**Lavande.** — Dimanche à 14 heures adjudication des lavandes communales.


**Un véritable progrès**

En médecine, les progrès sont incessants, aussi, doit-on, parmi les découvertes récentes, signaler la Poudre Louis Legras, qui calme, en moins d'une minute, les plus violents accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieilles bronchites. Cette Poudre merveilleuse a obtenu la plus haute récompensee à l'Exposition Universelle de 1900. Une boite est expédiée contre mandat de 3 fr. 75 (impôt-compris), adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri-IV, à Paris.

**EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRÉSOR 6 0 0**

amortissables en 50 ans au maximum

**Prix : 460** francs par titre de **500** francs

*Coupons semestriels :*
*10 janvier et 10 février*

Ces obligations seront exemptes pour toute leur durée de toute taxe spéciale frappant les valeurs mobilières

*Les* **Bons de la Défense Nationale** *émis avant le 3 Juin 1927, seront admis à l'échange contre ces nouvelles obligations 6 o/o.*

Sur la base du prix de **460** francs, les Obligations du Trésor procurent un rendement de **6,67 o/o** net d'impôt.

**On souscrit sans frais à la**
**Société Générale**
*à* **DIGNE,** 15 Boulevard Gassendi. et à son bureau de **SISTERON,** rue Droite.

**VENTE**
***de tout un matériel agricole***
**pour cause de fermage**
tels que **charrettes, faucheuses, charrues, harnais.** etc...
*S'adresserà M. Reynier, en ville.*

**Félix DUPERRON**
INGÉNIEUR ARCHITECTE
**Etudes,**
**Plans,**
**Devis,**
**Métrés,**
**Expertises,**
**Bornages**
Avenue Gambetta (Route de Nice)
-- **DIGNE** --

**TEINTURERIE LYONNAISE**
**KOCH**, sucesseur de **GOLLION**
— *Rue Elisée, GAP* —
DEPOT : Mme **Tourniaire**, 48, Rue Droite, SISTERON.

M. KOCH a l'honneur de vous informer que par suite d'améliorations apportées dans son matériel et vu l'augmentation de son personnel, il sera à même de livrer rapidement tous les travaux que vous lui confierez.

*Noir pour Dame en 24 heures.*
*Toutes les teintes à l'échantillon.*
*Nettoyage à sec perfectionné.*

Mme TOURNIAIRE se charge également de tous travaux de plissage et jours à la machine.

Tous les travaux sont livrés dans la semaine. *Meilleurs prix.*


Etude de Me Guillaume **BUES**
*Notaire à SISTERON ( Basses-Alpes )*
*Successeur de Me BUREL*

# PURGE
## D'HYPOTHEQUES LÉGALES

Suivant avis reçu en présence de témoins par Me Guillaume **Bués**, notaire à Sisteron, le quatre Mai mil-neuf-cent-vingt-sept, enregistré.

Monsieur Léon-Séraphin **Martel**, propriétaire-agriculteur, demeurant et domicilié à **Authon** (Basses-Alpes).

A fait donation entre vifs à Madame Adélia-Gustavie-Louise **Martel**, sans profession, épouse de Monsieur Marius-Félicien **Imbert**, propriétaire agriculteur, demeurant ensemble à **Authon** hameau de Briançon, sa fille,

**D'UN DOMAINE RURAL**

situé sur le territoire des communes d'**Authon** et **Saint-Geniez**, dénommé *Campagne de Lèbre* ou *Aco de Lèbre* dont le centre d'exploitation se trouve sur le terroir d'**Authon**, hameau de Briançon.

Ledit domaine comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, sols, cour, jardin, près, labours, bois, pâtures et terrains vagues, attenants ou séparès, situés en divers lieux et quartiers, avec et y compris tous immeubles par destination y attachés ou en dépendant, sans aucune exception ni réserve, le donateur ayant entendu comprendre dans les effets de cette donation tous les biens qu'il possédait sur le territoire des communes d'**Authon** et **Saint-Geniez**.

Copie collationnée de ce contrat a été déposée au Greffe du Tribunal civil de première instance des Basses-Alpes à Digne, le 6 Juin dernier, et l'acte de dépôt dressé par le greffier a été signifié à M, le Procureur de la République près ledit Tribunal, suivant exploit de Me **Amalbert**, huissier à Digne du vingt-trois juin dernier ;

Ce même acte de dépôt sera en outre signifié incessamment à :

1 — Madame Alexandrine Thérésa Valérie **Bernard**, sans profession, épouse de Monsieur **Martel**, donateur, demeurant à **Authon** ;

2° — Et Monsieur Célestin **Nury**, demeurant également à **Authon**,

En sa qualité de subrogé-tuteur de M. Paul Joseph Armand **Bernard**, mineur sous la co-tutelle de Madame Alexandrine Thérésa Valérie **Bernard** sa mère et M. Léon Séraphin **Martel**, donateur sus nommé.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles donnés de toute hypothèque légale non inscrite.

**G. BUÈS.**


**A CEDER** Boucherie-Charcuterie Epicerie
très bonne clientèle. Pour renseignements, s'adresser à M. F. **Alphand**, PEYRUIS (Basses-Alpes).


© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Georges **D'ARNAUD**, avoué près le Tribunal Civil d'Aix, Rue Manuel, no 12, AIX-en-Provence.

# EXTRAIT

DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIERE INSTANCE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU RHONE ( Section d'Aix. )

## Au nom du Peuple Français

Le Tribunal civil de première instance du département des Bouches-du-Rhône, section d'Aix, a rendu le jugement dont la teneur suit :

A Messieurs les Présidents et juges composant le Tribunal civil départemental des Bouches-du-Rhône, section d'Aix.

Primo : Monsieur **Hippolyte Joseph Louis AMIEUX**, maître d'hôtel à la compagnie des Messageries Maritimes et propriétaire ; Et Madame **Fanny Paule Léontine TOURRES** son épouse sans profession demeurant ensemble à Marseille, 33, boulevard de la Madeleine, domiciliés à Sisteron, ayant Me **D'ARNAUD** pour avoué ; Ont l'honneur de vous exposer :

Que par acte reçu par Me **Buès**, notaire à Sisteron, le quatre octobre mil-neuf-cent-vingt-six enregistré, les exposants ont adopté la demoiselle **Marie-Louise Marguerite RULLAN** ; que Monsieur et Madame **RULLAN**, père et mère de l'adoptée, ont déclaré consentir à cette adoption ; qu'une expédition dudit acte produit à l'appui de la présente requête constate que les conditions prescrites par la loi ont été remplies ; que par arrêt sur requête en date du sept Mars mil-neuf-cent-vingt-sept enregistré la première chambre civile de la cour d'appel d'Aix a autorisé les exposants à porter leur instance en homolagation devant le Tribunal Civil départemental des Bouches-du-Rhône, section d'Aix, aux lieu et place du Tribunal civil départemental des Basses-Alpes, empêché de fonctionner ; En conséquence les exposants demandent qu'il vous plaise, Messieurs, après communication à Monsieur le Procureur de la République et le rapport de l'un des Messieurs conformément aux articles trois cent cinquante cinq et troix cent cinquante six du Code Civil, homologuer ledit acte et prononcer qu'il y a lieu à l'adoption dont il s'agit ; Aix, le 6 Mai mil-neuf-vingt-sept ; signé : D'Arnaud. Soit communiqué à Monsieur le Procureur de la République pour, sur ses conclusions et le rapport qui sera fait par Monsieur de Lacouture juge, être statué ce qu'il appartiendra ; Aix, le sept Mai mil-neuf-cent-vingt-sept ; Le Président du Tribunal, signé : Dalleval ; Vu ne s'oppose ; Aix, le seize Mai mil-neuf-cent-ving-sept ; Pour le procureur de la République, signé : Blazer ; Vu la requête présentée le six Mai mil-neuf-cent-vingt-sept par Me d'Arnaud avoué et les actes de l'Etat civil qui y sont visés ; Vu les articles trois-cent-soixante-trois, trois-cent-soixante-quatre, troix-cent-six du Code Civil modifiés par la loi du dix-neuf juin mil-neuf-cent-vingt-trois ; Vu l'acte de notoriété dressé le quatre octobre mil-neuf-cent-vingt-six par Me Buès notaire à Sisteron ; Vu l'acte de déclaration d'adoption dressé par le même notaire le même jour ; Vu l'arrêt sur requête rendu par la première chambre civile de la Cour d'appel d'Aix le sept mars mil-neuf-cent-vingt-sept enregistré ; Vu les conclusions conformes de Monsieur le Procureur de la République ; Ouï ce magistrat en ces réquisitions ; Ouï Monsieur de Lacouture juge comisaire en son rapport ;

Le Tribunal Civil de première instance du département des Bouches-du-Rhône, section d'Aix, siègeant : Messieurs Schœll président, de Lacouture, juge, Aubergy, avocat appelé en empêchement du juge suppléant et d'avocat plus ancien ; tous renseignements pris et vérifications faites, et après en avoir délibéré conformément à la loi, homologue l'acte de déclaration d'adoption dressé le quatre octobre mil-neuf-cent-vingt-six par Me G. **Buès**, notaire à Sisteron ; En conséquence dit qu'il y a lieu à adoption par : primo : Monsieur **Hippolyte-Joseph Denis AMIEUX**, maître d'hôtel à la Compagnie des Messageries Maritimes et propriétaire et secondo : Madame **Fanie-Pauline-Léontine TOURRÈS**, son épouse, sans profession demeurant ensemble à Marseille, trente-trois, boulevard de la Madeleine, domiciliés à **Sisteron** ; de la personne de Mademoiselle **Marie-Louise-Marguerite RULLAN** née à Sisteron le deux août mil-neuf-cent-vingt et un ; Dit et ordonne que le présent jugement sera affiché à la principale porte de l'auditoire du Tribunal Civil d'Aix et inséré dans un journal d'annonces légales publié à Sisteron ; Dit et ordonne que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'Etat-Civil de la commune de Sisteron, que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance de Mademoiselle **Marie-Louise-Marguerite RULLAN** dressé à SISTERON le deux Août mil-neuf-cent-vingt et un et ce tant sur le régistre déposé aux archives du Tribunal de Digne où ont été transportées les archives du Tribunal de Sisteron ; Dit que les dépens seront supportés par les époux **AMIEUX.**

Fait et prononcé à Aix, au Palais de Justice de ladite ville en audience publique le vingt-trois mai mil-neuf-vingt-sept. Signé : Schœll président, et Arnaud, greffier.

En marge se trouve la mention suivante : Enregistré à Aix le sept Juin mil--neuf--cent--vingt--sept, folio cent soixante quinze, case deux mille quatre vingt huit : Recu cinq cent soixante deux francs cinquante ; Le Receveur de l'Enregistrament, signé : Bouquier.

En conséquence le Président de la République Française mande et ordonne : A tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution ; aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main ; A tous commandants et cfficiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis ; En foi de quoi le présent jugement a été signé sur la minute par le président et le greffier ; Collationné.

Le Greffier du Tribunal :
signé : SIBOLD.
Certifié conforme :
signé : D'ARNAUD, Avoué.


**OFFRE EXCEPTIONNELLE**
**BIDONS RECLAME**

**PEINTURE**

**40 kilos 80 francs**
**20 kilos 45 francs**

Pour tons blanc et gris. Autres tons 90 et 50 francs. Récipient compris. Expédit. port dû. Paiement d'avance ou contre remboursement. Prête à l'emploi. Qualité garantie. Pour tous matériaux. Int. et Ext. Reprise si pas satisfaction. Notice. régérences et prix pour toute quantités. Etabl **UNIC-COLOR** Service Z. F. 5 bis rue République, à **PUTEAUX** (pont Neuilly) Seine.

**Articles de pêche,** en vente à la Librairie LIEUTIER.

**Location d'Automobiles**
**A. ALLIBERT**
*CAFE DES ALLIES*
*Téléphone 3.* *SISTERON.*

**E. CASAGRANDE**
*DENTISTE, 10 place de l'Horloge, SISTERON*
Consultations tous les jours sauf le Jeudi qu'il réserve pour St-Auban

**BUVEZ L'EAU MINÉRALE**
**de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON**
**GARANTIE NATURELLE**
**Exempte de gazéification artificielle** R. C. N° 1469
*Pour renseignements s'adresser au Directeur de la Source de Saint Pierre d'Argençon*

**AUTOMOBILES**
**DONNET**
**JEAN Auguste**
*Avenue de la Gare - SISTERON - Bas.-Alpes*

| | | |
|---|---|---|
| 7 CV. | Commerciale. . . . | 16,500 |
| | Commerciale mixte . | 17,000 |
| | Torpédo luxe . . | 19,000 |
| | Conduite intérieure, 2 portes | 20,000 |
| | Conduite intér. 4 portes, luxe | 24,000 |
| 11 CV. | Camionnette Normande. | 19,000 |
| | id. commerc. mixte | 24,500 |
| | Torpédo 4 et 6 pl. grand luxe | 31,000 |
| | conduite int. 4 et 6 pl. gr. luxe | 35,000 |
| | chassis 1200 k. . . | 19,500 |
| | id. carossé. . | 25,000 |

Tous ces modéles ont 4 vitesses, freins sur les 4 roues, compteur kilométrique, montre, éclairage et démarrage électrique, oléomètre, klaxon.

TEIGNEZ
vous-même tous genres de tissus
**en 20 minutes**
**avec la nouvelle Teinture**
KABILINE
**RAVIVEZ**
**VOS ÉTOFFES**
légères en **5** minutes avec les
**BOULES KABILINES**
les plus riches en colorant
**VENTE RECLAME**
Droguerie Bernard
**52, rue Droite - SISTERON**

© VILLE DE SISTERON

# GARAGE CENTRAL

## BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

*Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos,* SISTERON

# Automobiles CITROËN

les

## plus solides

QUELQUES PRIX

| | |
|---|---|
| TORPEDO B 12 | 18 000 francs |
| TORPEDO B. 14 | 20.700 » |
| Conduite Intérieure | 23.100 » |
| Conduite intérieure gr. luxe | 24.600 » |

**les moins chères à l'achat, les plus économiques à l'usage**

et les

## CAMIONNETTES 1 TONNE

**toutes carrossées à partir de 20.100 francs**

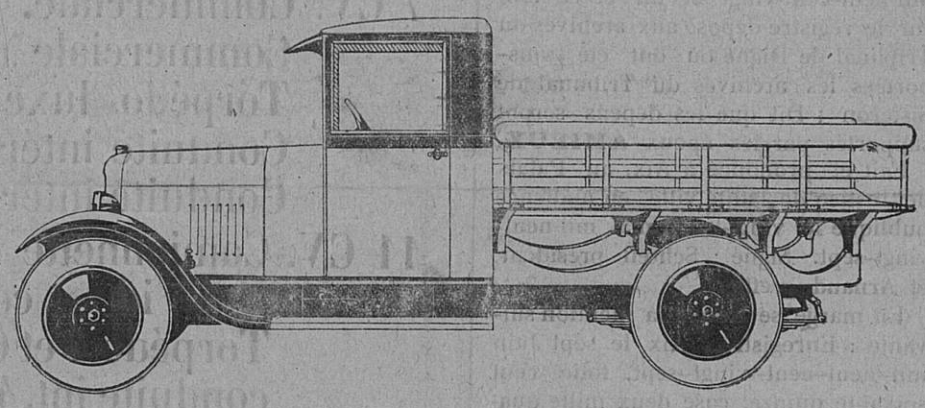

**supplément pour conduite intérieure 600 francs**

GRAND CHOIX DE CAROSSERIES

toutes les Citroëns sont munies de freins sur les 4 roues et les prix s'entendent avec accessoires

## Atelier Mécanique de Réparations

AVEC OUTILLAGE PERFFCTIONNÉ - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix modérés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

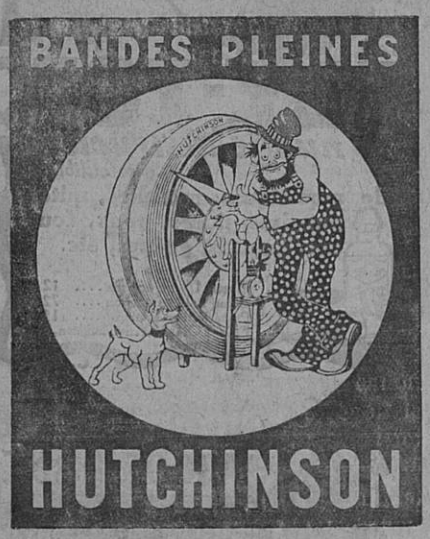


toutes dimensions en magasin

*Mise en place*
*IMMEDIATE*
*par*
*presse hydraulique*

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de toutes marques

DEPOT DES BATTERIES DININ
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

## AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON